

# 3<sup>ème</sup> SLALOM DE DIEPPE

Dimanche 8 juillet 2007

## REGLEMENT PARTICULIER

*Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des courses de côte.*

L'Association Sportive Automobile Pays de Dieppe organise le 8 juillet 2007 un slalom régional dénommé  
« 3<sup>ème</sup> SLALOM DE DIEPPE »

Cette épreuve compte pour la Coupe de France des Slaloms et le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile de Normandie.

Le présent règlement a été visé par le Comité Régional du Sport Automobile de Normandie en date du 11/05/2007 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R 247 en date du 22/05/2007.

### ARTICLE 1P : ORGANISATION DE LA COURSE

#### 1.1p. Officiels

Collège des Commissaires Sportifs	Président	Annick LARUE	1309 - 19109
	Membres	Claude LARUE	1309 - 17908
		Michel TESNIERE	1317 - 125487
Direction de Course	Responsable	Didier FOURNEAUX	1317 - 7071
	Adjoint	Etienne MORIN	1317 - 44055
Chargé des relations avec les concurrents		Michèle PIERRE	1308 - 8342
Commissaires techniques	Responsable	Jean Louis AUBLE	1317- 4592
		Alain FRELAND	1308 - 48045
		Jean Marie LALOUETTE	1308 - 4893
		Claude SIMEON	1317 - 9451
Chronométréur	Responsable	Henri-Pierre MORIN	1317 - 151980

#### 1.2p. Horaires

Clôture des engagements	mardi 3 juillet 2007
Publication de la liste des engagés	vendredi 6 juillet 2007
Vérifications administratives et techniques obligatoires	dimanche 8 juillet de 7h00 à 9h00 (Voir article 1.3p)
1 <sup>ère</sup> Réunion du collège des commissaires sportifs	dimanche 8 juillet à 8h30
Affichage de la liste des concurrents admis aux essais	dimanche 8 juillet à 8h30
Essais chronométrés (2 manches maximum dont 1 obligatoire)	dimanche 8 juillet de 8h30 à 12h00
Essais libres (Si l'horaire le permet après les essais chronos, à la condition que tous les partants puissent y participer)	le directeur de course pourra décider de faire des essais libres et définir les horaires
Affichage de la liste des concurrents admis à la course	15 minutes après la fin des essais chrono
Course (3 manches)	dimanche 8 juillet à partir de 13h30
Affichage des résultats provisoires	dimanche 8 juillet, 15' après la fin de la course
Remise des prix	30' après l'affichage des résultats provisoires

Le SLALOM DE DIEPPE se déroule pour ce qui est des vérifications, de la réunion du collège des commissaires sportifs, du tableau d'affichage et du parcours, sur l'Avenue Normandie Sussex à Dieppe.

### **1.3p. Vérifications**

Les vérifications auront lieu (se présenter 15' avant le début de la tranche horaire aux vérifications administratives)

- De 7h00 à 7h20 pour les voitures des groupes LOISIRS. N .ET FN
- De 7h20 à 7h40 pour les voitures des groupes A ET FA
- De 7h40 à 8h00 pour les voitures des groupes FS ET F2000
- De 8h00 à 9h00 pour les voitures des autres groupes

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées dans un endroit qui sera précisé par un communiqué de l'organisation au début des vérifications. Le prix de la main d'œuvre est fixé à 45 euros TTC.

Les concurrents sont tenus de présenter aux vérifications : la licence, la fiche d'homologation, le passeport technique (la carte grise pour les groupes loisirs).

Aucune vérification ne pourra avoir lieu après 9h00.

### **1.4p. Dispositions particulières**

Les classements seront affichés au tableau d'affichage à la fin de chaque manche.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1p. Engagements**

- Les engagements seront reçus dès la parution du présent règlement à :

**ASA Pays de Dieppe – M. Claude SIMEON 750, rue Loucheur 76550 OFFRANVILLE**  
Tél. : 02 35 85 43 28 – 06 80 06 15 39 Courriel : [asapaysdedieppe@wanadoo.fr](mailto:asapaysdedieppe@wanadoo.fr)

La liste des engagés sera close dès que le nombre maximum de participants fixé a l'article 4.1p. aura été atteint, et au plus tard le mardi 3 juillet 2007. Les concurrents des groupes loisirs, titulaires d'un titre de participation, pourront s'inscrire le jour de l'épreuve avant 8h00 dans la limite des places disponibles.

- Les droits d'engagements sont fixés à 90 €. Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative de l'organisateur.
- Les concurrents déclarant forfait avant le 3 juillet seront intégralement remboursés ; au-delà une retenue de 40% du montant de l'engagement (36€) sera faite par l'organisateur. Les concurrents voulant contacter l'organisateur pendant la durée de l'épreuve pourront appeler un numéro qui leur sera communiqué lors des vérifications administratives .Tout concurrent ayant pris le départ d'une manche d'essais ne pourra prétendre a un quelconque remboursement.
- Si quatre jours avant le début de l'épreuve le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, l'organisateur se réserve le droit d'annuler celle-ci. Les engagés seront prévenus de cette décision.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1p. Voitures admises**

Le nombre maximum de voitures est fixé a 100, dont 20 voitures du groupe « Loisirs ». Une même voiture pourra être utilisée par plusieurs pilotes. Les groupes admis figurent à l'article 4 du règlement standard.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Les publicités obligatoire et optionnelle seront précisées par un communiqué de l'organisateur qui sera remis lors des vérifications administratives.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1p. Parcours**

Le SLALOM DE DIEPPE sera tracé sur l'Avenue Normandie Sussex à Dieppe, il sera long d'environ 1000 mètres. La course se déroulera avec au moins une manche d'essai, un concurrent n'ayant pas fait au moins une manche d'essai ne sera pas autorisé à prendre part à la course.

### **6.5p. Parc Concurrent**

Le parc concurrent sera situé Avenue Normandie Sussex, entre l'Avenue de Bréauté et l'Avenue Vauban.

### **6.6p. Parc Ferme Final**

Les voitures devront rester en parc fermé jusqu'à la fin du délai de réclamation. Les pilotes dont les voitures seront absentes du parc fermé seront obligatoirement exclus. A l'issue de la dernière manche de course, le parc concurrent pourra être le parc fermé de la course.

### **6.7p. Tableaux d'affichage**

Les tableaux d'affichage seront placés pendant la durée de la course à proximité du P.C. course situé sur le parking ROADY. Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou changements d'horaire qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

### **6.8p. Permanence**

Pendant l'épreuve une permanence sera assurée au P.C. course à proximité de la ligne de départ. Le centre de secours le plus proche a été informé.

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **7.2p. Briefing**

Il n'y aura pas de conférence aux pilotes, toutefois un briefing écrit pourra être distribué.

### **7.3p. Course**

Il y aura trois manches qui se dérouleront successivement à partir de 13h30. Les pilotes se présenteront dans l'ordre décroissant des numéros. S'ils ne se présentent pas dans cet ordre, ils pourront être pénalisés de 5 secondes qui seront ajoutées au temps réalisé dans la manche considérée. La participation est obligatoire pour les trois manches sauf en cas de casse mécanique ou d'accident constaté par un commissaire technique.

### **7.4p. Echauffement des pneumatiques**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve. Des contrôles peuvent être effectués dans le parc concurrents ou par la prise de température des pneus sur la grille de départ.

## **ARTICLE 8P. PENALITES**

Echauffement des pneumatiques	Exclusion de l'épreuve
Passage dans un ordre différent que celui prévu	5 secondes de pénalité dans la manche
Quille renversée, déplacée	3 secondes de pénalité dans la manche
Quille d'arrivée renversée, déplacée ou dépassée	10 secondes de pénalité dans la manche
Porte manquée, erreur de parcours	Exclusion de la manche
Non participation à la manche (art 7.3p)	Exclusion de l'épreuve
Non participation à au moins une manche d'essai	Exclusion de l'épreuve

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Le classement sera réalisé en tenant compte du meilleur temps réalisé des 3 manches de courses confondues. En cas d'ex aequo ce sera le meilleur 2<sup>ème</sup> temps puis éventuellement le 3<sup>ème</sup> puis les résultats des manches d'essais.

Les classements provisoires seront affichés au tableau d'affichage, 15 minutes après la fin de la dernière manche de la course, ils seront définitifs 30 minutes après l'heure de l'affichage provisoire.

Il y aura un classement général, un classement par groupes, un classement par classe dans les groupes, un classement féminin et un classement pour les voitures du groupe loisir.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms et au règlement du Championnat du Comité Régional du Sport Automobile de Normandie.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

### **10.2p. Prix**

Les prix suivants sont prévus (ils ne sont pas cumulables)

#### **Dans chaque classe** (sauf loisir)

- |                      |     |     |     |
|----------------------|-----|-----|-----|
| • De 1 à 3 partants  | 60€ |     |     |
| • De 4 à 8 partants  | 90€ | 60€ |     |
| • Plus de 8 partants | 90€ | 60€ | 30€ |

**Féminin** idem classes

Il n'est pas prévu de prix aux groupes.

### **10.3p. Coupes**

De nombreuses coupes seront distribuées (voir article 10.5p)

### **10.4p. Podium**

Un podium sera prévu à la fin de la dernière manche avec la participation des 3 premiers du classement général et les vainqueurs de chaque classe.

### **10.5p. Remise des prix et coupes**

L'organisateur fera un communiqué distribué aux vérifications pour informer les concurrents de la procédure de remise des coupes. L'absence du concurrent à la remise des coupes entraînera la perte de la coupe qui restera d'office à l'organisateur. Les prix seront envoyés par courrier aux concurrents, dans les 48 heures suivant l'épreuve.